

RAPPORT ANNUEL

2020



Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



MANDAT

*Réglementer la pratique pour favoriser des soins infirmiers
sécuritaires, compétents et éthiques*

PROTECTION DU PUBLIC

L'AIINB a adopté une approche à trois volets en matière d'autoréglementation.

L'AIINB s'efforce :

1. de promouvoir une bonne pratique répondant aux normes de pratique infirmière et une formation infirmière de qualité, reposant sur des données probantes;
2. de contribuer à prévenir une pratique infirmière ou une formation infirmière non conforme aux normes par l'examen des programmes, la consultation du public et des infirmières immatriculées, la prestation d'informations et la formation;
3. d'intervenir quand la formation infirmière ou la pratique infirmière n'est pas conforme aux normes en vigueur pour la prestation de services infirmiers sécuritaires et compétents à la population du Nouveau-Brunswick.

En mettant l'accent sur la promotion des pratiques exemplaires et l'éducation, dans le but de réduire le besoin de mesures disciplinaires. Bien que les incidents de mauvaise conduite ou d'incompétence soient peu fréquents, compte tenu du nombre d'infirmières et d'infirmiers au service du public, ces situations peuvent survenir.

165 rue Regent
Fredericton (N.-B.)
Canada E3B 7B4



1-800-442-4417
aiinb@aiinb.nb.ca
www.aiinb.nb.ca

À PROPOS DE L'AIINB

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est l'organisme de réglementation professionnelle des infirmières et infirmiers immatriculés et des infirmières et infirmiers praticiens du Nouveau-Brunswick depuis 1916. Ses responsabilités sont établies dans la *Loi sur les infirmières et infirmiers*. La réglementation vise à protéger le public en veillant à ce que les programmes de formation infirmière suivent les pratiques exemplaires et les

normes et que les patients, les clients et les collectivités reçoivent des services infirmiers sécuritaires et compétents. L'AIINB contribue à la sécurité et à la compétence des soins fournis par le personnel infirmier par la consultation, l'information, la formation et la collaboration avec les principales parties prenantes. L'AIINB s'acquitte de ses fonctions de réglementation de plusieurs manières :



L'AIINB FIXE LES NORMES POUR LA FORMATION INFIRMIÈRE ET L'EXERCICE DE LA PROFESSION, MAIS CE SONT LES INFIRMIÈRES IMMATRICULÉES ET LES INFIRMIÈRES PRATICIENNES QUI LES APPLIQUENT AU QUOTIDIEN EN FOURNISSANT DES SOINS INFIRMIERS SÉCURITAIRES, COMPÉTENTS ET ÉTHIQUES.

-
- en établissant les normes requises pour la pratique infirmière et la formation infirmière;
 - en établissant les exigences pour l'admission à la profession des personnes diplômées et des infirmières formées au Canada et à l'étranger;
 - en procédant à un examen périodique des programmes de formation infirmière pour vérifier si les normes de formation infirmière sont respectées;
 - en maintenant la compétence et d'autres exigences pour l'obtention de l'immatriculation de sorte que les infirmières et infirmiers qui exercent au Nouveau-Brunswick le font avec compétence;
 - en soutenant les infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger qui présentent une demande tout au long du processus d'évaluation et de formation qui les mènera vers l'immatriculation infirmière au Nouveau-Brunswick;
 - en répondant aux plaintes reçues des membres, des employeurs et du public (des comités de l'AIINB, composés de membres et de personnes du public, s'occupent de l'examen des plaintes, des processus d'étude du comportement professionnel et des processus disciplinaires).
-

FAITS SAILLANTS DE 2020

REVUE DE L'ANNÉE 2020

- 6 ANNÉE INTERNATIONALE DES SAGES FEMMES ET DU PERSONNEL INFIRMIER
- 8 COVID-19

SERVICES DE BASE

- 10 PRATIQUE INFIRMIÈRE ET FORMATION
- 17 RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE
- 18 STATISTIQUES SUR LES MEMBRES
- 21 ÉTUDE DU COMPORTEMENT PROFESSIONNEL
- 23 RAPPORT DE L'AUDITEUR
- 35 COMMUNICATION ET ENGAGEMENT
- 37 MESSAGES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA PRÉSIDENTE DÉSIGNÉE
- 39 CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNÉE INTERNATIONALE DES SAGES-FEMMES ET DU PERSONNEL INFIRMIER



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a désigné 2020 à titre d'Année internationale des sages femmes et du personnel infirmier, mais plutôt que de se lancer dans des célébrations de 2020, les infirmières ont dû faire face à une pandémie mondiale sans précédent. Alors que de nombreux professionnels du Nouveau-Brunswick se plaçaient en télétravail et pratiquaient l'isolement social, les infirmières étaient en première ligne auprès des patients victimes de la COVID-19, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, fournissant des traitements et des soins face à une maladie grave et incurable.

Repositionnement de notre image en ligne - Site Web et médias sociaux

L'AIINB a donné une nouvelle image à sa présence en ligne pour rendre hommage à l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier au moyen d'une série d'images d'infirmières et d'infirmiers du Nouveau-Brunswick.

Participation à la Conférence 2023 du Conseil international des infirmières offerte à une infirmière

En hommage à l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier, l'AIINB a récompensé une participante à

l'AGA - Joan Kingston - en lui payant ses frais d'inscription et de déplacement à la Conférence 2023 du Conseil international des infirmières à Montréal.

20 membres renouvellent gratuitement leur immatriculation

Pour montrer notre soutien et notre gratitude aux infirmières membres, l'AIINB a offert plusieurs renouvellements gratuits de l'immatriculation 2021 par le biais d'un processus de sélection aléatoire au sein de la base de données provinciale des infirmières. (Réaffectation de fonds prévus pour célébrer l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier.) Félicitations!

- | | |
|----------------|-----------------|
| • Corinna P. | • Xavier C. |
| • Heather Mc. | • Diana D. |
| • Janet R. | • Helen B. |
| • Joanne J. | • Charlotte S. |
| • Charlotte H. | • Sabrina M. |
| • Catherine B. | • Nancy D. |
| • Mary G. | • Lemarlis E. |
| • Jolyane P. | • Suzanne C. |
| • Kaitlyn S. | • Dora Mac. |
| • Geraldine G. | • Stéphanie Mc. |



COVID-19

128 IPU ONT ÉTÉ
DÉLIVRÉES EN 2020

AUGMENTATION DU NOMBRE
D'HEURES DE LABORATOIRE/
SIMULATION DE 10% À 20%

L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES
POUR PRODIGUER DES SOINS
INFIRMIERS NE MODIFIE PAS LA
RESPONSABILITÉ DE L'INFIRMIÈRE
QUANT AU RESPECT DES NORMES
DE LA PROFESSION



Événement Facebook Live : Célébrations, COVID et conversations entre l'AIINB et le SIINB

Maureen Wallace, présidente de l'AIINB, et Paula Doucet, présidente du SIINB, ont participé à un événement virtuel sur Facebook Live pendant la Semaine nationale des soins infirmiers. Elles ont répondu à des questions sur la façon dont chaque organisation fait face à la pandémie et apporte son soutien au personnel infirmier en ces temps de crise.

**PRESQUE 150 INFIRMIÈRES
ONT PARTICIPÉ À CET ÉVÉNEMENT
EN LIGNE.**

REVUE DE L'ANNÉE 2020

Préparation aux situations d'urgence : Riposte à la COVID-19

Modification aux politiques pour aider les infirmières retraitées et non actives d'obtenir une immatriculation provisoire d'urgence (IPU)

En mars 2020, le Conseil d'administration de l'AIINB a approuvé des modifications aux politiques afin de délivrer des immatriculations provisoires d'urgence (IPU) aux infirmières retraitées ou non actives qui souhaitent reprendre la pratique afin de contribuer à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Modification aux politiques pour permettre aux nouvelles diplômées et aux diplômées récentes d'obtenir une immatriculation provisoire d'urgence

Les modifications apportées aux politiques de l'AIINB ont mis en œuvre le processus d'immatriculation provisoire d'urgence afin de permettre aux nouvelles diplômées de recevoir une immatriculation provisoire d'urgence, leur permettant d'exercer en tant qu'infirmière diplômée (ID). Les centres d'examen du NCLEX-RN étant fermés, les diplômées n'ont pas pu demander une immatriculation provisoire normale (la catégorie d'immatriculation sous laquelle les ID exercent normalement), car les règles de l'AIINB stipulent que les candidates doivent avoir un examen programmé pour être admissibles. En instaurant le processus d'immatriculation d'urgence, les ID ont pu exercer sans la contrainte de cette exigence.

Modification aux politiques pour autoriser l'augmentation des heures de simulation

Le Conseil d'administration de l'AIINB a approuvé des modifications aux politiques afin d'assouplir le nombre d'heures de pratique clinique requis pour les étudiantes en sciences infirmières potentiellement diplômées, augmentant le nombre d'heures de laboratoire/simulation autorisées de 10 % à 20 %, et établi une liste de points clés à prendre en compte pour que les programmes de sciences infirmières s'adaptent et planifient l'apprentissage pendant la pandémie.

Soutien face à la COVID-19 sur le site Web

Afin de fournir des informations actualisées et importantes facilement accessibles aux membres et au public, l'AIINB a mis en place une section spéciale COVID sur son site Web. Cette section traite de la réglementation, de l'immatriculation provisoire d'urgence et des modifications apportées à la pratique infirmière, mais contient aussi un guichet unique d'informations de santé publique, ainsi que d'autres ressources et des outils d'autogestion des soins pour les infirmières

membres. On y trouve notamment des détails sur un partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick concernant un webinaire intitulé « Résilience et autogestion de la santé des infirmières dans la phase de récupération de la COVID-19 ».

Immatriculation dans plusieurs provinces

L'AIINB reconnaît qu'un grand nombre d'infirmières membres exercent leur profession dans d'autres provinces ou territoires du Canada et que le fardeau réglementaire associé aux exigences législatives provinciales/territoriales constitue un obstacle à l'adoption d'une approche réglementaire souple et agile de la pratique transfrontalière. Les soins infirmiers offerts sur des plateformes virtuelles sont un bon exemple de ces situations. L'AIINB et d'autres membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière travaillent activement à la création de mécanismes de réglementation pour soutenir une pratique interprovinciale sûre et appropriée au Canada.

Directive professionnelle sur la pratique infirmière virtuelle (télépratique infirmière)

La pratique infirmière virtuelle a connu une croissance exponentielle depuis un an. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière le besoin croissant d'utiliser la technologie pour fournir des soins infirmiers à distance. Ce modèle de soins en expansion comporte des risques et exige des précautions supplémentaires pour garantir une prestation de soins sécuritaires, compétents, compatissants et éthiques. L'utilisation des technologies pour prodiguer des soins infirmiers ne modifie pas la responsabilité de l'infirmière quant au respect des normes de la profession. Publiée en juillet 2020, la *Directive professionnelle sur la télépratique infirmière de l'AIINB* aide les infirmières à respecter les normes de la profession dans un cadre de télépratique infirmière.

L'AIINB a remis un chèque de 5 000 \$ à l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick

Afin de reconnaître les efforts des infirmières du Nouveau-Brunswick pendant la COVID-19, l'AIINB a réorienté 5 000 \$ réservés à la publicité de la Semaine nationale des soins infirmiers vers un effort commun avec l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick dans le but de soutenir davantage les initiatives d'autogestion de la santé des infirmières dans le cadre de l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier.

PRATIQUE INFIRMIÈRE ET FORMATION

SERVICES DE BASE - L'EXERCICE DE L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AIINB) COMMENCE LE 1ER DÉCEMBRE ET SE TERMINE LE 30 NOVEMBRE, CE QUI SIGNIFIE QUE LE DÉBUT ET LA FIN DE NOTRE EXERCICE COÏNCIDENT AVEC LES FLUX DE REVENUS ET DE DÉPENSES ASSOCIÉS À LA PÉRIODE ANNUELLE DE RENOUVELLEMENT DES IMMATRICULATIONS.



Projet pilote de nouvelles méthodes d'examen réglementaire des programmes de formation infirmière

La *Loi sur les infirmières et infirmiers* confère à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) le pouvoir d'établir, de maintenir et de promouvoir des normes de formation infirmière. La maintenance des normes exige des examens réglementaires réguliers de tous les programmes de formation infirmière du Nouveau-Brunswick.

L'AIINB s'est associée à l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) et à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) pour mettre à l'essai de nouvelles méthodes de réalisation des examens réglementaires des programmes de baccalauréat en sciences infirmières de l'Université du Nouveau-Brunswick et du programme d'infirmière praticienne (IP) de l'Université de Moncton. Après l'achèvement des deux examens réglementaires pilotes, le Comité consultatif de la formation infirmière de l'AIINB fera des recommandations au Conseil d'administration de l'AIINB pour le futur.

Projet national de réglementation de la profession infirmière : phase 2

Le projet de plan de mise en œuvre du cadre de réglementation des infirmières praticiennes est une initiative pluriannuelle à plusieurs volets, commandée par le Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI). Composé de représentants des 12 organismes provinciaux et territoriaux (juridictionnels) du Canada qui réglementent la pratique des infirmières et des infirmières praticiennes (IP), le CCORPI promeut l'excellence et soutient la collaboration dans la réglementation de la profession infirmière.

Le projet vise à mettre en œuvre des recommandations concernant les six éléments de base d'un modèle de réglementation de la pratique des infirmières praticiennes au Canada :

- 1. Programmes de formation pour l'admission à la profession** : programmes formels d'études supérieures en sciences infirmières qui préparent les infirmières immatriculées à acquérir les compétences des infirmières praticiennes débutantes correspondant à toutes les étapes de la vie et dans divers contextes de pratique.
- 2. Examen** : Un seul examen national d'admission à la profession pour toutes les IP du pays
- 3. Normes de pratique** : normes de pratique communes pour toutes les IP
- 4. Maintien des compétences** : principes communs
- 5. Immatriculation / renouvellement** : une seule catégorie d'immatriculation pour les IP, fondée sur les compétences de niveau débutant

STATISTIQUES DES ÉCOLES DE FORMATION INFIRMIÈRE

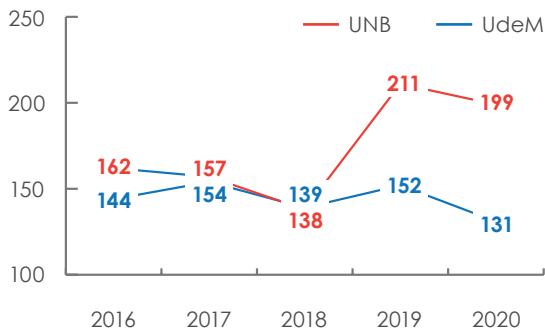


FIGURE 1 Nombre d'étudiantes inscrites au B. Sc. inf.

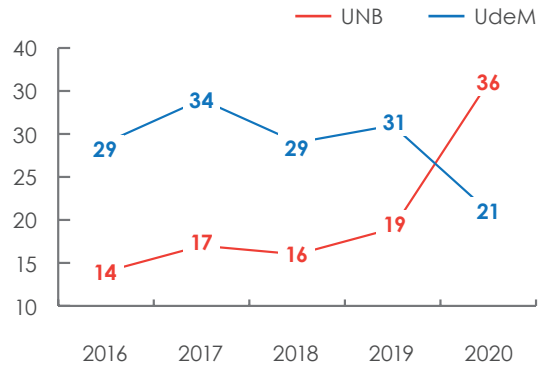


FIGURE 2 Nombre d'étudiantes à la maîtrise

6. Réintégration à la profession infirmière : principes communs

Cette année, notre priorité est d'élaborer des plans de travail et de commencer à plancher sur les programmes de formation et d'examen pour l'admission à la profession.

Statistiques des écoles de formation infirmière

L'AIINB recueille des renseignements auprès des programmes de formation infirmière du Nouveau-Brunswick. Ces données contribuent au travail de l'AIINB dans divers domaines, notamment pour notre stratégie en matière de ressources infirmières.

En 2020, le nombre d'inscriptions au baccalauréat en sciences infirmières a diminué à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton (figure 1). Par ailleurs, le nombre d'étudiantes inscrites aux programmes de maîtrise en sciences infirmières et d'infirmières praticiennes a varié en 2020 (figures 2 et 3).

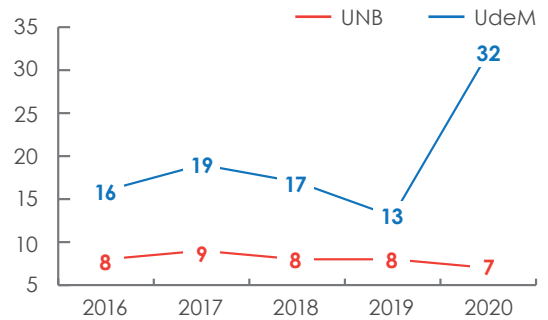


FIGURE 3 Nombre d'étudiantes IP

CONSULTATIONS OFFERTES AUX INFIRMIÈRES ET AU PUBLIC

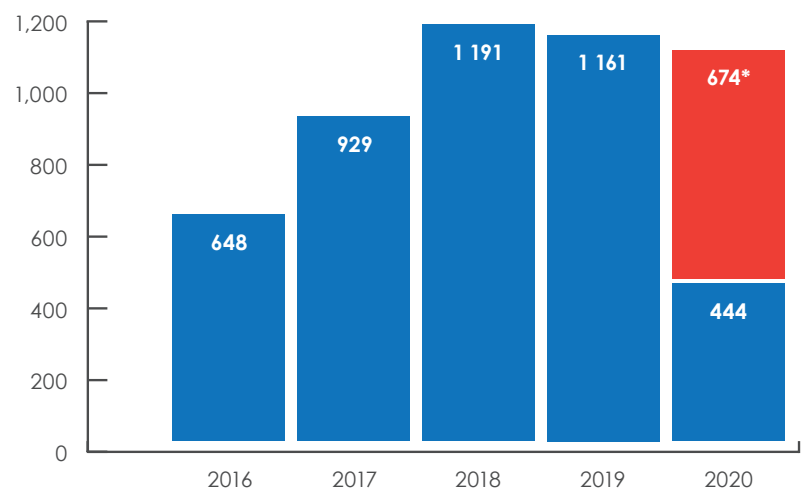


FIGURE 4 Nombre total de consultations

Consultations offertes aux infirmières et au public

*En 2020, l’AIINB a reçu 444 demandes de consultation et 674 demandes d’information. Les valeurs en rouge représentent toutes les demandes, y compris les demandes d’information, tandis que les valeurs en bleu indiquent uniquement les

demandes de consultation réelles. L’AIINB reçoit des demandes d’infirmières¹ et de non-infirmières. La majorité des demandes de consultation 90,6 % (385) émanaient d’infirmières. L’AIINB a également reçu 11 (2,5 %) demandes du public.

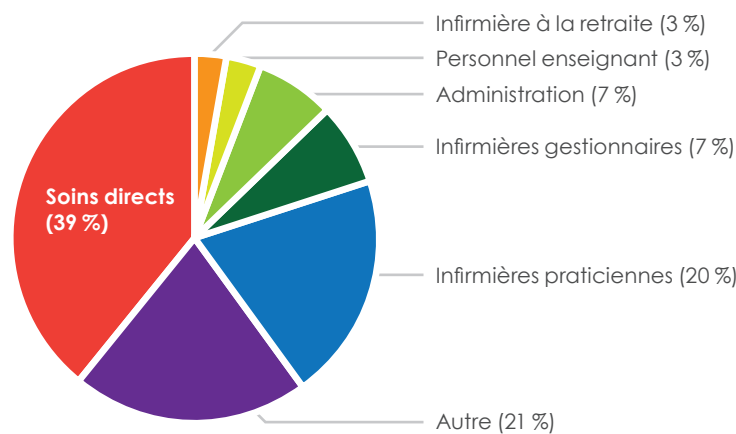


FIGURE 5 Consultations offertes à des infirmières du Nouveau-Brunswick

¹ Le terme « infirmière » englobe les infirmières diplômées, les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes. Le cas échéant, le féminin inclut le masculin.

CONSULTATIONS OFFERTES AUX INFIRMIÈRES ET AU PUBLIC

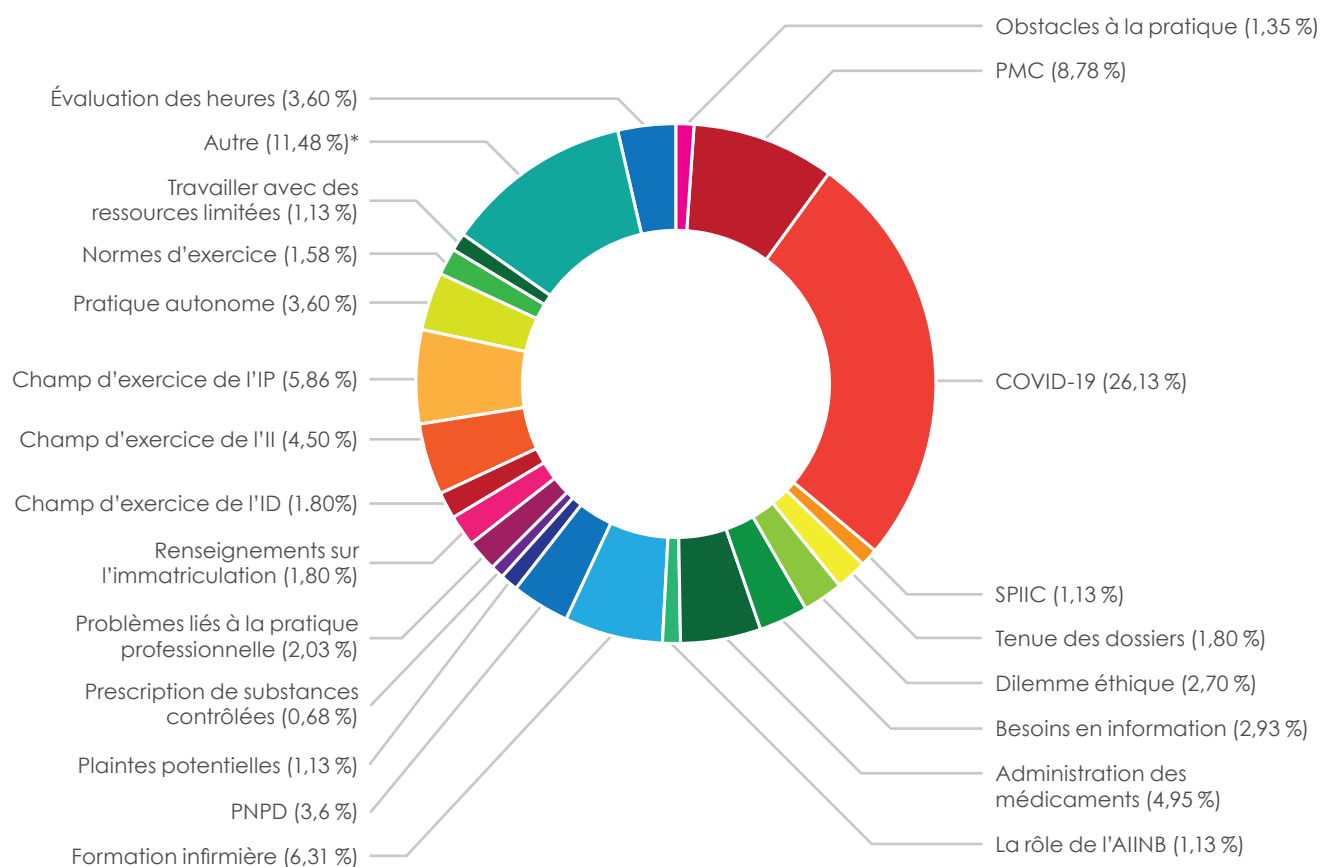


FIGURE 6 Sujets de consultation (du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020)

Rapport des services de consultation infirmière pour 2020

L'AIINB soutient la pratique infirmière en fournissant des services de *consultation* confidentiels aux infirmières immatriculées (II), aux infirmières praticiennes (IP) et au public. Une consultation est une interaction qui consiste à fournir des conseils sur une question liée à la pratique infirmière et qui peut avoir lieu en personne, au téléphone ou par courriel. Le service de consultation est offert sur un large éventail de sujets. Toutes les consultations sont consignées dans une base de données qui permet de saisir et d'analyser les nouvelles tendances et d'y réagir, et aussi de nous assurer que nous fournissons des conseils cohérents, fondés sur des données probantes.

Sujets de consultation

Les consultations portent sur de nombreux sujets (voir la figure 6). En 2020, la plupart concernaient la COVID-19. Le deuxième sujet regroupant le plus de questions concerne les nouvelles exigences du programme de maintien de la compétence de l'AIINB (PMC). Cette tendance était prévue, compte tenu de l'introduction d'un nouveau module de formation obligatoire pour l'immatriculation. Les autres principaux sujets de consultation concernaient le champ d'exercice des IP et des II, l'administration de médicaments, la pratique autonome et la formation infirmière.

Vos demandes sont importantes pour nous afin que nous puissions soutenir efficacement votre pratique et la fourniture de soins sécuritaires, compétents et éthiques dans l'intérêt du public.

PRESENTATIONS ET RESSOURCES

Documents de l'AIINB

NOUVEAUX DOCUMENTS

Directive professionnelle sur la télépratique infirmière

Directive professionnelle : Le devoir de fournir des soins

Renseignements sur la COVID-19 à l'intention des II et des IP

Trousse d'outils sur le champ d'exercice

Fiche d'information : Le transfert des soins

Fiche d'information : Réaffectation à un milieu d'exercice non familial

Fiche d'information : La maltraitance des clients

Fiche d'information : Les meurtriers en série en soins de santé

Foire aux questions (FAQ) : La gestion des médicaments

FAQ pour les IP : Quitter son emploi ou fermer sa pratique

FAQ : Les infirmières praticiennes peuvent-elles fournir des échantillons de médicaments aux patients?

La planification des soins : un élément essentiel de la pratique des II

RESSOURCES MISES À JOUR

Compétences de niveau débutant (CND) pour la pratique des infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick

Normes pour la gestion des médicaments

Normes pour la relation infirmière-client

Normes pour la tenue de dossiers

Directive sur la collaboration intraprofessionnelle en soins infirmiers : Collaboration entre les IAA et les II (AIINB/AIAANB)

Fiche d'information : Abandon

Fiche d'information : Responsabilités découlant de l'affectation des soins aux différents membres de l'équipe

Fiche d'information : Le consentement

Fiche d'information : L'apport des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes à l'amélioration des résultats pour les patients

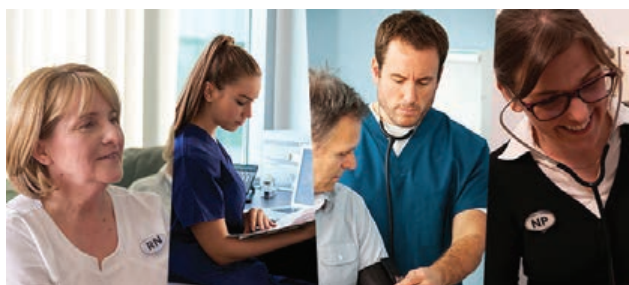
FAQ : La tenue de dossiers en soins infirmiers

Comment les infirmières-conseils de l'AIINB peuvent soutenir la pratique des II et des IP

Présentations de l'AIINB

En réponse à des consultations ou à des demandes précises, le personnel de l'AIINB a donné 19 présentations à 598 personnes, portant sur les sujets suivants :

- *Travailler ensemble : Pratique intraprofessionnelle des II et des IAA (n=9)*
- *Professionalisme : Je suis votre II (n=2)*
- *Leadership et mentorat des nouvelles infirmières (n=5)*
- *Administration de médicaments (n=1)*
- *Normes d'exercice : Incarnez vos normes d'exercice au quotidien (n=1)*
- *La relation thérapeutique infirmière-client (n=1)*



Trousse d'outils sur le rôle de l'infirmière et le champ d'exercice

Comme les soins de santé évoluent sans cesse, le rôle de l'infirmière doit demeurer fluide. La trousse d'outils sur le rôle de l'infirmière et le champ d'exercice a été créée pour aider le personnel infirmier, les employeurs et le public à mieux comprendre le rôle de l'infirmière et ce qu'est un champ d'exercice. La trousse d'outils comprend des articles pour promouvoir la compréhension du rôle et de la contribution uniques des infirmières et un outil de prise de décision en quatre questions pour aider les infirmières à déterminer si une activité particulière est appropriée dans sa pratique.

PROGRAMME DE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE (PMC)



Les programmes de maintien de la compétence (PMC)

reposent sur le principe que l'apprentissage tout au long de la vie est essentiel au maintien de la compétence. Dans tous les milieux d'exercice, les infirmières démontrent leur engagement à améliorer continuellement leur pratique en se fixant des objectifs d'apprentissage qu'elles se donnent ensuite les moyens d'atteindre.

- *Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario*

Le PMC constitue un volet important du mandat de protection du public de l'AIINB. Le PMC est une exigence réglementaire. Il sert à appuyer les infirmières et infirmiers dans la détermination de leurs besoins d'apprentissage et l'examen de leur reddition de comptes en tant que professionnels réglementés. Le PMC se concentre sur la promotion du maintien et de l'amélioration des compétences des II et des IP. En 2020, l'AIINB a mis en place un PMC rénové, divisé en quatre étapes :

- Autoévaluation
- Plan d'apprentissage
- Module d'apprentissage
- Consignation des activités d'apprentissage.

L'obligation de suivre un module d'apprentissage a été ajoutée. Les PMC en vigueur ailleurs au Canada comportent tous des éléments de formation obligatoires. Le Nouveau-Brunswick est

la dernière province à introduire cette exigence. Le module d'apprentissage sur la jurisprudence de l'AIINB vise à faire en sorte que les infirmières connaissent les lois et les normes réglementaires de leur pratique.

L'étape finale de l'achèvement du PMC de l'AIINB consiste à créer un registre des activités d'apprentissage. L'AIINB n'exige pas de preuve de vos activités d'apprentissage, mais nous vous encourageons à conserver un registre de ces activités. Ces activités peuvent être formelles ou informelles et liées ou non à votre plan d'apprentissage.

La transition vers le nouveau PMC et l'achèvement du module d'apprentissage sur la jurisprudence nous ont fait connaître des moments difficiles. Nous remercions les membres qui ont pris le temps de nous faire part de leurs commentaires sur ces sujets. Vos observations ont aidé le personnel de l'AIINB à apporter des améliorations au cours de l'année et serviront aux futurs modules.



Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

Le comité thérapeutique des infirmières praticiennes est un comité permanent de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) qui est prévu dans la *Loi*. Les membres du comité élaborent et examinent les annexes pour prescrire des infirmières praticiennes (IP), qui comprennent les formulaires désignés d'énergie, d'analyses de laboratoire et d'autres tests, ainsi que les médicaments qui peuvent être prescrits par une IP.

Le comité est composé de six membres avec une représentation égale de la profession infirmière (infirmières praticiennes), de la médecine et de la pharmacie. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration de l'AIINB et, au besoin, au ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick.

Le comité s'est réuni le 4 décembre 2020. Aucune demande de modification aux annexes pour prescrire n'a été reçue en 2020. Membres du comité : Janet Weber, IP (présidente); Mary Anne Hogan, IP; Christine Michaud, pharmacienne; Katrina Mulherin, pharmacienne; Naomi White, médecin; et Timothy Snell, médecin.

Comité consultatif de la formation infirmière

L'AIINB appuie la formation d'infirmières diplômées compétentes en procédant à l'examen réglementaire des programmes

de formation infirmière du Nouveau-Brunswick. Le processus d'approbation a pour but de vérifier que les programmes de baccalauréat, d'infirmière praticienne, de diplômées internationales en sciences infirmières et de réintégration respectent les normes de formation infirmière et les compétences de niveau débutant du Nouveau-Brunswick. Le comité consultatif de la formation infirmière a pour objet de conseiller le Conseil d'administration de l'AIINB sur l'élaboration des normes de formation infirmière, l'examen et l'approbation des écoles de formation infirmière et l'établissement des résultats de l'examen des programmes de formation infirmière.

En 2016, le comité consultatif de la formation infirmière a tenu deux réunions, durant lesquelles il a traité des points suivants : examen préliminaire du programme de baccalauréat en sciences infirmières du Collège Oulton, examen préliminaire du programme de transition des étudiants formés au Canada et à l'étranger du New Brunswick Community College et modifications du programme passerelle de l'Université de Moncton. Des informations sur tous les programmes sont disponibles sur le site Web de l'AIINB. Le comité a également formulé des recommandations sur les exigences en matière d'heures cliniques et a autorisé un nombre accru d'heures de laboratoire et de simulation pour les programmes de formation infirmière.

Membres du comité : Liette Andrée Landry (présidente), Sharon Hamilton, Nicole Irving, Lisa Keirstead-Johnson, Raelyn Lagacé, Bonnie Matchett, Lisa Snodgrass, Angela Snyder et Glenn Whiteway.

RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE

Préparation aux situations d'urgence : Riposte à la COVID-19

En mars 2020, le Conseil d'administration de l'AIINB a approuvé des modifications à ses règles relatives à la préparation aux situations d'urgence afin de mieux aider le gouvernement du Nouveau-Brunswick à disposer d'un nombre suffisant d'infirmières et d'infirmiers pour affronter la pandémie de COVID-19. Ces modifications ont permis à l'AIINB de délivrer des immatriculations provisoires d'urgence (IPU) aux infirmières retraitées ou non actives qui souhaitaient reprendre la pratique afin de contribuer à l'effort collectif.

Tout au long de l'année 2020, l'AIINB et la province du Nouveau-Brunswick ont lancé plusieurs appels aux infirmières immatriculées et retraitées pour qu'elles apportent leur soutien à la lutte contre la pandémie. L'AIINB continue de collaborer avec le gouvernement afin que la province dispose d'un nombre suffisant d'infirmières pour aider à faire face aux épidémies, le cas échéant, ainsi que pour participer aux efforts de vaccination.

Les modifications apportées aux règles de l'AIINB concernant la préparation aux situations d'urgence ont également permis à l'AIINB de collaborer avec les nouvelles diplômées et

les diplômées récentes afin de mettre en place des mesures d'aide temporaires alors que des restrictions de voyage étaient en vigueur entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, où se trouve un centre d'examen permanent de Pearson Vue, l'entreprise internationale qui administre le NCLEX-RN. Parmi ces mesures temporaires, citons la prolongation des délais d'admissibilité à l'examen NCLEX-RN, afin que les candidates ne subissent pas les effets négatifs de la perturbation des calendriers d'examen. L'AIINB a également mis en œuvre un processus d'immatriculation provisoire d'urgence afin de permettre aux nouvelles diplômées de recevoir une immatriculation provisoire d'urgence, pour qu'elles exercent en tant qu'infirmière diplômée (ID), même si elles ne remplissent pas l'exigence d'être inscrites au NCLEX-RN.

Des prolongations ont aussi été accordées à des infirmières diplômées travaillant dans le cadre d'une immatriculation provisoire, afin de leur permettre de continuer à pratiquer alors que les dates de passage de l'examen NCLEX n'étaient pas disponibles en raison des règles de confinement et des restrictions de voyage liées à la COVID. De plus, l'AIINB a collaboré étroitement avec Pearson Vue pour prolonger la durée des centres d'examen temporaires de Fredericton, en juillet et en octobre.



STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

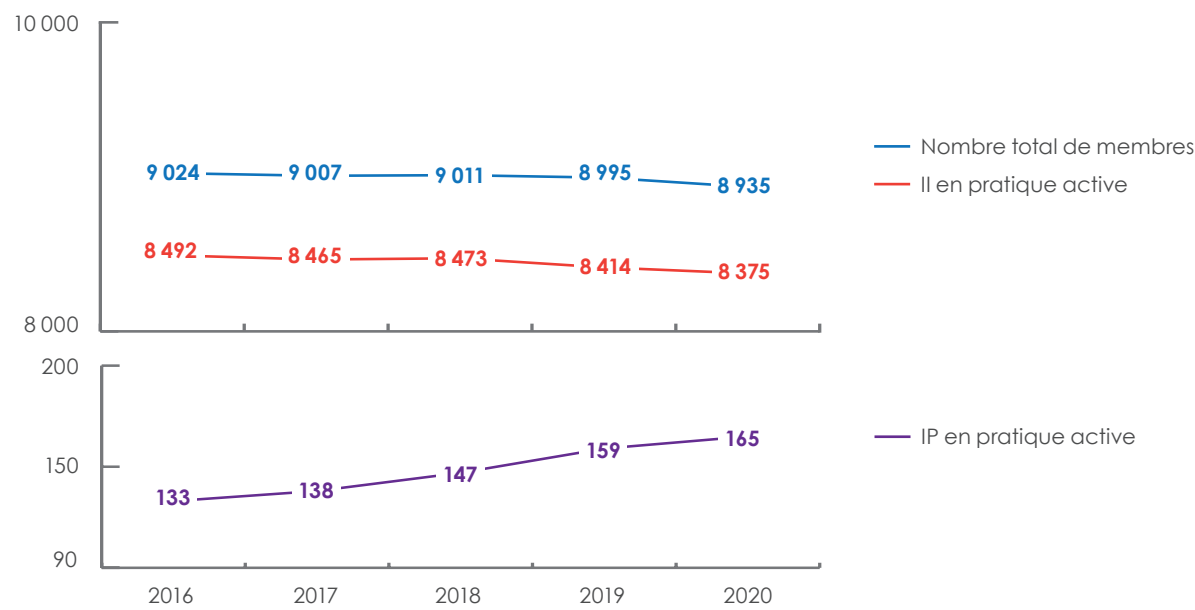


FIGURE 7 II et IP en pratique active

Le nombre total de membres comprend les II et les IP en pratique active, les membres non actifs et les membres à vie.

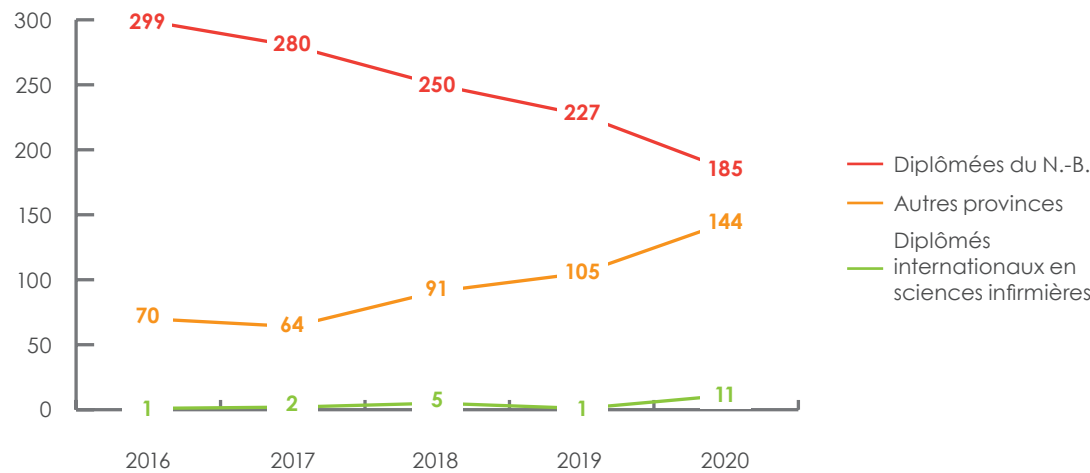


FIGURE 8 Nombre de nouvelles inscriptions au registre

STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

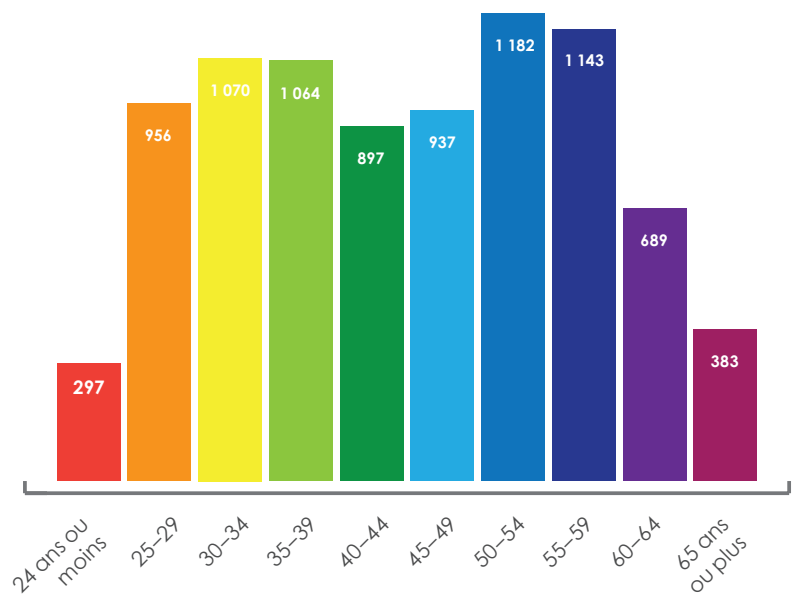


FIGURE 9 Répartition par groupe d'âge des II et IP qui ont un emploi

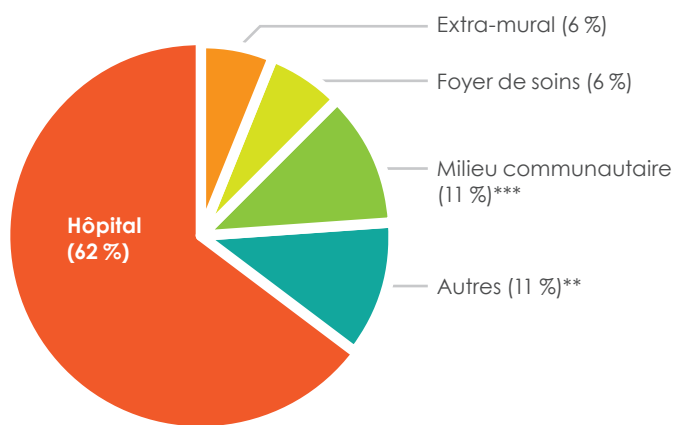


FIGURE 10 Lieu d'emploi*

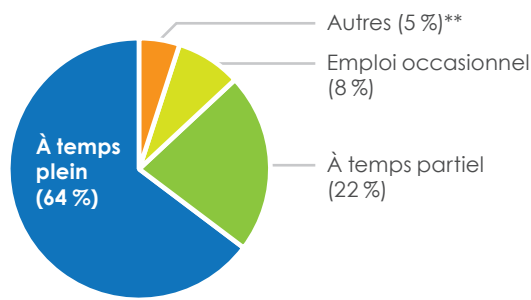


FIGURE 11 Horaires de travail*

*Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à 100 %.
« Autres » comprend les milieux industriels, les établissements d'enseignement, le travail autonome, les associations, le gouvernement, les établissements correctionnels, les centres de traitement des dépendances, les Forces armées. *Le milieu communautaire comprend les services de santé publique, les agences de soins à domicile, les cabinets de médecins, les centres de services de santé, les centres de santé mentale et les centres de santé communautaires.

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas à 100 % en raison des arrondis. **Comprend les emplois temporaires, les congés et les inconnus. *** Comprend les membres à temps partiel par choix (1574) et les membres à temps partiel cherchant un emploi à temps plein (282).

STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

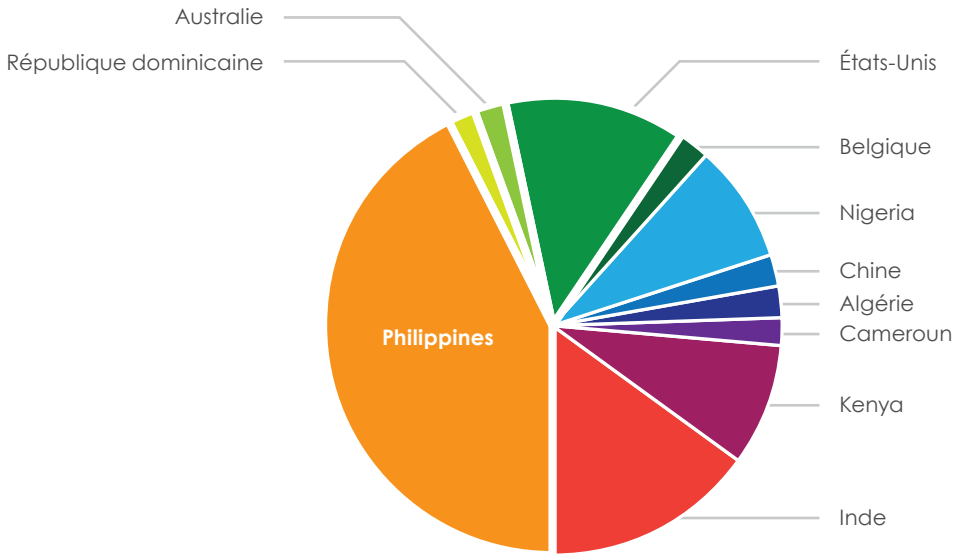


FIGURE 12 Diplômés internationaux en sciences infirmières

Diplômés internationaux en sciences infirmières

Toute personne qui demande l'immatriculation doit avoir suivi un programme de formation infirmière approuvé par l'AIINB ou l'équivalent. L'AIINB évalue la formation des diplômées internationales en sciences infirmières (DISI) en fonction des normes d'admission à la profession en vigueur au Canada. Si des lacunes dans les compétences sont relevées, les DISI doivent, dans le cadre de leur demande, suivre une formation additionnelle avant de pouvoir se présenter à l'examen d'immatriculation national et obtenir l'immatriculation pour exercer au Nouveau-Brunswick.

En 2020, l'AIINB a apporté des modifications aux preuves requises pour satisfaire aux compétences linguistiques s'appliquant aux DISI. En vertu de nos règles précédentes, les postulantes devaient démontrer leur compétence linguistique en anglais ou en français en obtenant des résultats de référence

dans un test de compétence linguistique approuvé. En vertu des nouvelles règles, les DISI sollicitant leur immatriculation auprès de l'AIINB peuvent prouver leur compétence linguistique de l'une des quatre manières suivantes :

- Obtenir la note de réussite d'un test de compétence linguistique approuvé
- Être titulaire d'une immatriculation valide ailleurs au Canada
- Avoir réussi un programme de sciences infirmières en anglais ou en français
- Fournir d'autres preuves de compétence linguistique pour évaluation par le registraire

ÉTUDE DU COMPORTEMENT PROFESSIONNEL

LA LOI SUR LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS ÉTABLIT LE PROCESSUS PAR LEQUEL L'AIINB TRAITE LES PLAINTES DÉPOSÉES CONTRE LES INFIRMIÈRES IMMATRICULÉES ET LES INFIRMIÈRES PRATICIENNES.

Comités des plaintes

Le rôle des comités des plaintes est de déterminer si une plainte mérite un examen plus approfondi soit par le comité de discipline, soit par le comité de révision (aptitude professionnelle). Si le maintien de l'immatriculation du membre pouvait constituer un danger pour le public, le comité des plaintes peut suspendre cette immatriculation. Si la plainte ne mérite pas un examen plus approfondi, le comité des plaintes la rejette.

Du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020, le comité des plaintes était composé des membres suivants : Denise Cyr-LaPlante (présidente), Robyn Kenney (vice-présidente), Manon Robichaud, Renée Benoit-Valdron, Diana Dupont, Catherine Hamilton, Pamela Power, Jessica Webster, Fernande Chouinard, Brian Stewart, Edouard Allain et Maurice Comeau.

Les membres du comité des plaintes suivants ont terminé leur mandat en 2020 et l'AIINB les remercie pour leurs services : Monique Mallet-Boucher, Julie Boudreau, Marius Chiasson, Patricia Deitch et Elisabeth Goguen.

	Total
Nouvelles plaintes reçues*	58
Cas reportés d'années précédentes	29
Appels	1
Cas fermés	31
Suspension de l'immatriculation*	14
Imposition de conditions d'exercice	3
Plaintes rejetées	23

TABLEAU 1 Renseignements sur les plaintes pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020

* Comprend les suspensions à la suite du non-respect de conditions déjà imposées

Comités de discipline et de révision (de l'aptitude professionnelle)

Le comité de discipline et le comité de révision (de l'aptitude professionnelle) entendent tous les deux des plaintes renvoyées par les comités des plaintes. Quand une plainte met en doute la capacité ou l'aptitude d'un membre à exercer la profession en toute sécurité en raison de son état ou d'une maladie, la plainte est renvoyée au comité de révision (de l'aptitude professionnelle) pour être entendue.

Du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020, le comité de discipline était composé des membres suivants : Luc Drisdelle (président), Karen Ursel (vice-présidente), Caroline Boudreau, Nancy Doiron-Maillet, Nathalie Godin, Lisa Lyn Roy, Thérèse Thompson, Louise Thibodeau, Diane Beaulieu, Hanin Omar, Jennifer Fillmore, Huguette Frenette, Michael Horsman et Yves Godreau. Du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020, le comité de l'aptitude professionnelle était composé des membres suivants : Nancy Sirois-Walsh (présidente), Katherine Burkeholder (vice-présidente), Angel Lavallée, Dorothy Arsenault, Caroline Boudreau, Anna Buchanan, Chelsea Currie-Stokes, Nancy Doiron-Maillet, Nathalie Godin, Thérèse Thompson, Louise Thibodeau, Debbie Lynch, Nicola Hamburg, Kristi Schriver, Gérald Pelletier, Barry Miller et Yves Godreau.

Les membres suivants des comités de discipline et de l'aptitude professionnelle ont terminé leur mandat en 2020 et l'AIINB les remercie pour leurs services : Shirley Avoine, Jacqueline Chiasson, Edith Côté-Leger, Elizabeth Harris, Annette LeBouthillier, Charles Flewelling, Michel Haché, Marguerite Levesque et Jo-Anne Nadeau.

PLAINTES, APTITUDE PROFESSIONNELLE, DISCIPLINE

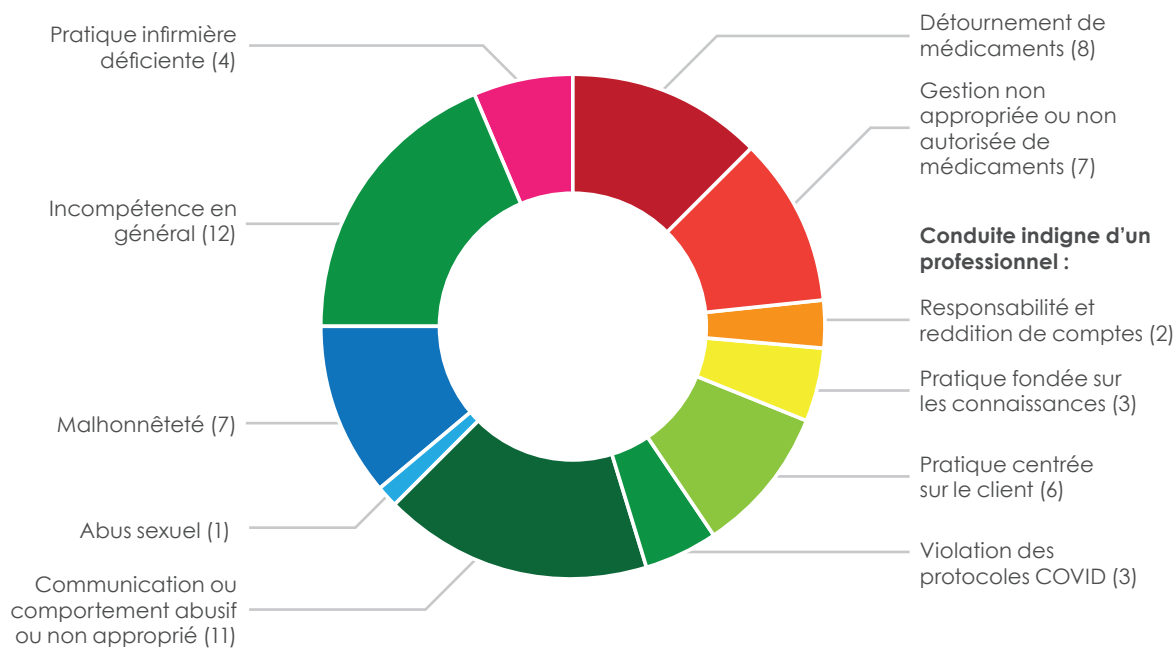


FIGURE 13 Nature des plaintes

Voici un aperçu de la nature des plaintes actives au 30 novembre 2020. Remarque : Certaines de ces plaintes ont depuis été rejetées ou classées. D'autres sont à différents stades de la procédure d'étude du comportement.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2020, ainsi que l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et l'état de l'évolution des soldes de fonds et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick au 30 novembre 2020 et des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif au Canada.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif au Canada, ainsi que du contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider l'association ou de cesser ses activités ou qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Association;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'association    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de ce rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de ce rapport de l'auditeur. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, le mandat et le calendrier pr  vus de l'audit et les conclusions importantes de l'audit, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous d  couvrons au cours de notre audit.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 12 mars 2021

Comptables agr  es professionnels

Daye Kelly & Associates

DKA DAYE KELLY
& Associates
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	30 novembre				2020	2019
	Fonds général	Fonds pour indemnités de retraite	Fonds de prévoyance	Fonds de capital		
Actif à court terme						
Encaisse	1,081,289 \$	9 \$	6 \$	1 \$	1,081,305 \$	445,283 \$
Placements (note 2)	3,476,166	\$ 54,140	453,249	300,000	4,283,555	4,870,539
Comptes débiteurs (note 3)	7,916	-	-	-	7,916	17,550
Intérêts courus à recouvrer	2,497	1,665	4,296	335	8,793	2,639
Dû à partir du Fonds pour indemnités de retraite	85,026	-	-	-	-	-
Dépenses payées d'avance	62,090	-	-	-	62,090	68,990
	<u>4,714,984</u>	<u>55,814</u>	<u>457,551</u>	<u>300,336</u>	<u>5,443,659</u>	<u>5,405,001</u>
Actif à long terme						
Intérêts courus à recouvrer	464	1,636	13,229	13,281	28,610	20,998
Placements (note 2)	700,000	54,140	1,067,458	955,482	2,777,080	2,305,722
IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS	2,227,379	-	-	-	2,227,379	2,190,413
	<u>7,642,827 \$</u>	<u>111,590 \$</u>	<u>1,538,238 \$</u>	<u>1,269,099 \$</u>	<u>10,476,728 \$</u>	<u>9,922,134 \$</u>
Passif à court terme						
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	374,256 \$	-	-	-	374,256	596,889
Recettes non gagnées (note 6)	3,873,157	-	-	-	3,873,157	3,895,382
Dû au fonds général	-	85,026	-	-	-	-
	<u>4,247,413</u>	<u>85,026</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4,247,413</u>	<u>4,492,271</u>
Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions	-	26,564	-	-	26,564	91,920
	<u>4,247,413</u>	<u>111,590</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4,273,977</u>	<u>4,584,191</u>
Soldes du Fond						
Restreints à l'interne	-	-	1,538,238	1,269,099	2,807,337	2,365,821
Investis dans les actifs immobilisés	2,227,379	-	-	-	2,227,379	2,190,413
Non restreints	1,168,035	-	-	-	1,168,035	781,709
	<u>3,395,414</u>	<u>-</u>	<u>1,538,238</u>	<u>1,269,099</u>	<u>6,202,751</u>	<u>5,337,943</u>
	<u>7,642,827 \$</u>	<u>111,590 \$</u>	<u>1,538,238 \$</u>	<u>1,269,099 \$</u>	<u>10,476,728 \$</u>	<u>9,922,134 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 7)
FONDS DE PRÉVOYANCE (note 8)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL

[Signature]

Administratrice/administrateur

B Jones

Maurice Wallon

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE

	Fonds général	Fonds pour indemnités de retraite	Fonds de prévoyance	Fonds de capital	Total
SOLDE DES FONDS - 1 ^{er} DÉCEMBRE 2018	2,901,200 \$	- \$	1,465,121 \$	659,814 \$	5,026,135 \$
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	253,666	17,256	32,821	8,065	311,808
TRANSFERTS INTERFONDONDS (note 9)	(182,744)	(17,256)	-	200,000	
SOLDE DES FONDS - 30 NOVEMBRE 2019	2,972,122 \$	- \$	1,497,942 \$	867,879 \$	5,337,943 \$
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	765,815	37,477	40,296	21,220	864,808
TRANSFERTS INTERFONDONDS (note 9)	(342,523)	(37,477)	-	380,000	
SOLDE DES FONDS - 30 NOVEMBRE 2020	<u>3,395,414 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1,538,238 \$</u>	<u>1,269,099 \$</u>	<u>6,202,751 \$</u>

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES OPÉRATIONS

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE

	Fonds Général	Fonds pour indemnités de retraite	Fonds de prévoyance	Fonds de capital	2020	2019
Recettes						
Cotisations	3,618,524 \$	- \$	- \$	- \$	3,618,524 \$	3,636,067 \$
Cotisations et examen de l'AIIC	532,816	-	-	-	532,816	509,949
Publicité et publications	6,590	-	-	-	6,590	6,540
Revenus de placements	46,199	2,414	40,296	21,220	110,129	99,627
Revenus de location (note 10)	54,008	-	-	-	54,008	54,543
Autres revenus	14,851	-	-	-	14,851	52,426
Financement gouvernemental	143,775	-	-	-	143,775	112,035
Assemblée annuelle	-	-	-	-	-	1,669
Commandites	51,476	-	-	-	51,476	-
	<u>4,468,239</u>	<u>2,414</u>	<u>40,296</u>	<u>21,220</u>	<u>4,532,169</u>	<u>4,472,856</u>
Dépenses						
Salaires et avantage sociaux des employées - note 6	1,744,173	(35,063)	-	-	1,709,110	1,787,192
Frais : AIIC, SPIIC et EAIC	908,038	-	-	-	908,038	934,455
Assemblée annuelle	20,497	-	-	-	20,497	63,348
Prix	13,000	-	-	-	13,000	62,750
Subventions et fonds aux sections	-	-	-	-	-	2,040
Comités, projets et autres activités\	103,450	-	-	-	103,450	110,442
Liaison - membres/homologues/	5,362	-	-	-	5,362	72,035
Système d'information	128,131	-	-	-	128,131	21,150
Communications et relations publiques	131,779	-	-	-	131,779	132,592
Frais bancaires	90,210	-	-	-	90,210	88,021
Conseil et comité de direction de l'AIINB	100,434	-	-	-	100,434	152,677
Dépenses de bureau	93,128	-	-	-	93,128	114,505
Perfectionnement professionnel	11,439	-	-	-	11,439	28,012
Dépenses des locaux	175,730	-	-	-	175,730	179,824
Dépenses professionnelles	70,612	-	-	-	70,612	311,507
Amortissements	106,441	-	-	-	106,441	100,498
	<u>3,702,424</u>	<u>(35,063)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3,667,361</u>	<u>4,161,048</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>765,815 \$</u>	<u>37,477 \$</u>	<u>40,296 \$</u>	<u>21,220 \$</u>	<u>864,808 \$</u>	<u>311,808 \$</u>

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE

	Fonds Général	Fonds pour indemnités de retraite	Fonds de prévoyance	Fonds de capital	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Espèces reçues des membres	4,261,966 \$				4,261,966 \$	4,271,705 \$
Espèces versées aux fournisseurs et aux employés	(3,811,716)	(30,293)			(3,842,009)	(3,711,426)
	450,250	(30,293)			419,957	560,279
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Aide gouvernementale	147,487				147,487 \$	112,035
Transferts entre fonds	(410,293)	30,293		380,000		
	(262,806)	30,293		380,000	147,487 \$	112,035 \$
ACTIVITÉS DE PLACEMENT						
Transfert - placements à long terme à placements courants	500,000	54,140	437,300	50,000	1,041,440	4,870,539
Produit de la cession de placements						2,788,767
Achat de placements à long terme	(700,000)		(254,602)	(558,196)	(1,512,798)	(5,063,127)
Revenus de placement	47,483		36,497	12,379	96,359 \$	31,288 \$
Achat d'actifs immobilisés	(143,407)				(143,407)	(63,518)
	(295,924)	54,140	219,195	(495,817)	(518,406)	2,563,949 \$
VARIATION DE L'ENCAISSE	(108,480)	54,140	219,195	(115,817)	49,038	3,236,263
ENCAISSE EN DÉBUT D'ANNÉE	4,665,935	9	234,060	415,818	5,315,822	2,079,559
ENCAISSE EN FIN D'ANNÉE	4,557,455 \$	54,149 \$	453,255 \$	300,001 \$	5,364,860 \$	5,315,822 \$
REPRÉSENTÉ PAR						
Encaisse	1,081,289 \$	9	6	1	1,081,305 \$	445,283 \$
Placements à court terme	3,476,166	54,140	453,249	300,000	4,283,555	4,870,539
	4,557,455 \$	54,149	453,255	300,001	5,364,860 \$	5,315,822 \$

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Le 30 novembre 2020

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi relative à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick* dans la province du Nouveau-Brunswick le 20 juin 1984.

L'association est un organisme autoréglementé établi pour hausser et maintenir le niveau de qualité de l'exercice de la profession infirmière dans la province du Nouveau-Brunswick, pour diriger et réglementer les personnes qui offrent des soins infirmiers et pourvoir au bien-être du public et des membres de la profession.

L'association est enregistrée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est donc exempté des impôts sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif. Les conventions comptables considérées comme particulièrement importantes sont présentées ci-dessous.

Comptabilité des fonds

L'association suit la méthode de comptabilité par fonds affectés et les revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont gagnés.

La méthode de comptabilité par fonds prévoit un groupe de comptes auto-équilibrés afin de permettre une responsabilité distincte pour les actifs qui doivent être utilisés à certaines fins désignées. Les transactions et les soldes interfonds sont présentés dans l'état de l'évolution des soldes de fonds pour chaque fonds et éliminés du total. Les fonds établis sont les suivants :

Fonds général

Les recettes et les dépenses non affectées liées à l'administration et aux activités de programme sont présentées dans le fonds général. Les droits d'immatriculation recueillis durant la période de renouvellement sont investis dans ce fonds, dont les placements financent les activités tout au long de l'exercice selon le budget annuel approuvé.

Fonds pour indemnités de retraite

Le fonds pour indemnités de retraite des employés a été créé pour mettre de côté des fonds d'indemnités de retraite pour les membres du personnel qui satisfont aux exigences des politiques du personnel en matière de retraite.

Fonds de prévoyance

Le fonds de prévoyance, d'abord appelé le fonds de discipline, a été établi pour soutenir les cas de plainte et de discipline importants qui pourraient avoir lieu.

Fonds de capital

Le fonds de capital a été établi pour les dépenses en capital importantes que pourrait nécessiter l'immeuble de l'AIINB dans le futur. L'association budgétise un transfert annuel depuis le fonds général afin de constituer le fonds de capital à un niveau qui devrait permettre de répondre aux besoins futurs.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des soldes bancaires.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers

Le 30 novembre 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à court terme

Les placements sont comptabilisés à la valeur du marché.

Immobilisations, équipements et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé annuellement à des taux calculés pour amortir les actifs sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Bâtiments	2,5 %	solde dégressif
Chaussées et clôtures	5,0 %	solde dégressif
Mobilier et matériel de bureau	6,67 %	solde dégressif
Matériel informatique et de photocopie	33,3 %	solde dégressif

Comptabilisation des recettes

L'association suit la méthode de comptabilité par fonds affectés pour les contributions. Les contributions affectées pour lesquelles il existe un fonds affecté correspondant sont comptabilisées à titre de revenus dans la période en cours. Les contributions soumises à des restrictions externes pour lesquelles il n'existe pas de fonds correspondant sont enregistrées dans le fonds général et comptabilisées en tant que recettes dans la période au cours de laquelle les restrictions sont appliquées.

Les revenus locatifs sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Utilisation d'estimations

Conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, la direction est tenue de faire des estimations et des hypothèses pour préparer les états financiers. Ces estimations sont basées sur les connaissances de la direction au sujet des événements actuels et des actions que l'association pourrait entreprendre à l'avenir. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs présentés à la date du rapport et le montant déclaré des recettes et des dépenses au cours de l'exercice. Les principales estimations incluses dans ces états financiers concernent la durée de vie utile estimée des immobilisations, les intérêts courus sur les placements et les charges à payer, y compris les avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent être différents des estimations et des hypothèses utilisées.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'association comptabilisés dans l'état de la situation financière comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs, les placements et les comptes créditeurs ainsi que les charges à payer.

a) Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des comptes débiteurs, des placements et des comptes créditeurs ainsi que des charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers

Le 30 novembre 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Riques et concentrations

L'association est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition aux risques et des concentrations de l'association à la date de l'état de la situation financière, c'est-à-dire le 30 novembre 2020.

1) Risque de marché

L'association est exposée au risque de marché sur ses placements. Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt.

2) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs sur les placements à court terme fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Environ 58 % (2019 - 46 %) du portefeuille de placements de l'association est investi dans des instruments financiers à taux fixe, ce qui expose l'association à un risque de juste valeur.

3) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses dettes financières. L'association répond à ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions de flux de trésorerie d'exploitation, en anticipant les activités de placement et de financement et en détenant des actifs qui peuvent être facilement convertis en liquidités.

2. PLACEMENTS À COURT TERME ET À LONG TERME

Les placements à court et à long terme sont constitués de divers comptes d'épargne-placement et de certificats de placement garanti, comptabilisés au coût. Les placements à court terme ont une échéance inférieure à un an, tandis que les placements à long terme ont une échéance supérieure à un an.

3. COMPTES DÉBITEURS

	2020	2019
Comptes débiteurs	3 571 \$	16 638 \$
Autres créances	<u>4 345 \$</u>	<u>912 \$</u>
	<u>7 916 \$</u>	<u>17 550 \$</u>

Toutes les créances sont destinées au fonds général.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers

Le 30 novembre 2020

4. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette en 2020
Terrain	301 893 \$	- \$	301 893 \$
Bâtiment	3 077 658	1 395 884	1 681 774
Chaussées et clôtures	135 930	22 229	113 701
Mobilier et matériel de bureau	307 740	186 998	120 742
Matériel informatique et de photocopie	<u>126 068</u>	<u>116 799</u>	<u>9 269</u>
	3 949 289 \$	1 721 910 \$	2 227 379 \$

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette en 2019
Terrain	301 893 \$	- \$	301 893 \$
Bâtiment	3 062 695	1 318 943	1 743 752
Chaussées et clôtures	18 679	16 366	2 313
Mobilier et matériel de bureau	323 076	188 560	134 516
Matériel informatique et de photocopie	<u>134 248</u>	<u>126 309</u>	<u>7 939</u>
	3 840 591 \$	1 650 178 \$	2 190 413 \$

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Dettes commerciales et charges à payer	64 325 \$	78 040 \$
TVH à payer	308 983	518 849
Obligations liées au personnel	<u>948</u>	<u>-</u>
	374 256 \$	596 889 \$

Tous les montants à payer et les charges sont imputables au fonds général.

6. RECETTES NON GAGNÉES

Les recettes non gagnées sont constituées des cotisations perçues pour l'exercice suivant.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers

Le 30 novembre 2020

7. ENGAGEMENTS

L'association a conclu les contrats suivants :

- Contrat de gestion immobilière avec Considerate Property Management, qui doit expirer en août 2021.
- Location d'une imprimante auprès de Xerox, se terminant en février 2024.
- Contrat de service d'ascenseur avec OTIS, valide jusqu'en janvier 2025.
- Location d'une machine à affranchir de Quadient, se terminant en février 2025.

Montant des paiements minimums annuels, incluant la TVH :

2021	34 825 \$
2022	14 937
2023	14 937
2024	12 789
2025	1 671

8. FONDS DE PRÉVOYANCE

Le 28 mai 2018, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Inc. & La Fédération des étudiants et étudiantes du Centre Universitaire de Moncton incorporée a déposé une plainte contre l'association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick visant à obtenir un redressement déclaratoire selon lequel l'examen d'admission à la profession viole les droits linguistiques des candidates francophones. Aucun montant financier ou dommage n'a été réclamé et il est impossible d'estimer à l'heure actuelle tout impact financier potentiel futur. Une requête préliminaire pour rejeter la plainte a été accordée par la Cour du Banc de la Reine. Les demandeurs ont fait appel et la procédure est encore en cours. L'association ne prévoit pas d'impact important sur l'organisation.

9. TRANSFERTS INTERFONDS

Le but des transferts interfonds est de couvrir les dépenses des fonds concernés. Ces transferts ne sont assortis d'aucune condition.

10. REVENUS LOCATIFS

L'association loue 2 777 pieds carrés d'espace à une organisation tierce. Le bail a expiré le 31 mars 2017 et n'a pas été formellement renouvelé, bien que l'organisation continue de louer l'espace selon les conditions du bail expiré.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes afférentes aux états financiers

Le 30 novembre 2020

11. PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, L'organisation mondiale de la santé a annoncé l'existence d'une pandémie mondiale. Cette pandémie a provoqué une crise sanitaire de grande ampleur qui a affecté les économies et les marchés financiers du monde entier, entraînant un ralentissement économique. L'association surveille en permanence les répercussions potentielles de cet événement sur ses activités et à la date d'autorisation des présents états financiers, la pandémie n'a eu aucun impact majeur sur les activités de l'Association, si ce n'est l'impossibilité d'organiser des réunions et des conférences en personne.

L'ampleur des conséquences de la pandémie sur les résultats financiers futurs de l'association est incertaine, étant donné la durée et la gravité de ces événements, et ne peut être estimée de manière fiable.

12. DONNÉES COMPARATIVES

Les chiffres de l'année précédente, qui ont été vérifiés par un autre auditeur, ont été reclassés au besoin pour être conformes à la présentation actuelle.

COMMUNICATION ET ENGAGEMENT



Campagne de Noël 2019

L'AIINB a fait un don de 7 500 \$ à la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick (SANB) pour soutenir des initiatives de soins aux personnes atteintes de démence. Ces fonds étaient destinés à fournir une formation de première ligne aux prestataires de soins. Plus particulièrement, cet investissement permettra de former six employés de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick avec U-First Training pour ensuite étendre la formation à 75 prestataires de soins rémunérés et aux familles de la communauté.

Semaine nationale des soins infirmiers 2020 (SNSI) 11-17 mai

Une voix pour diriger - Les soins infirmiers au service de la santé dans le monde

PAUSE-CAFÉ DE L'AIINB— Le 12 mai, Journée internationale des infirmières, l'AIINB a demandé à ses membres d'envoyer quelques phrases expliquant pourquoi elles sont fières d'être infirmières, ainsi qu'une photo de leur équipe d'infirmières. Les gagnantes ont reçu des cartes-cadeaux Tim Horton pour leur participation.

La revue INFO Nursing prend le virage zéro papier

Dans le but de réduire l'empreinte carbone de l'AIINB et de réaliser des économies, la revue *INFO Nursing* est passée à une publication en ligne, qui continuera à paraître deux fois par an (avril et octobre). Le premier numéro en ligne a été publié en avril 2020. Il est encore disponible sur le site Web de l'AIINB www.aiinb.nb.ca sous la rubrique Documents et ressources.

Élection provinciale 2020

Une élection provinciale a eu lieu le 14 septembre 2020. L'AIINB s'est associée au SIINB pour établir une fois de plus cinq (5) priorités en matière de soins de santé qui tiennent à cœur aux infirmières et infirmiers pour améliorer la santé de tous les Néo-Brunswickois : l'accès aux soins, la pénurie d'infirmières et d'infirmiers, la santé mentale et la toxicomanie, les soins de longue durée et l'assurance médicaments. Les deux organisations infirmières ont lancé un microsite commun www.nbnursingmatters.ca présentant des informations complémentaires, des statistiques et des conseils pour mobiliser les candidats locaux.

Élections 2020 de l'AIINB

Un mode de scrutin en ligne proposé par un fournisseur externe, Intelivote Systems Inc., a été utilisé pour les élections de 2020.

Région 1 (Moncton)

Élection nécessaire

- Gale Allen
- Julie Boudreau
- Joseph Gallant

Région 3 (York-Sunbury)

Élu par acclamation

- Nathan Wickett

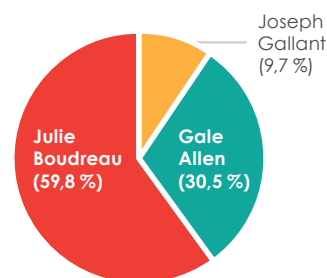


FIGURE 14
Résultats de l'élection dans la Région 1

COMMUNICATION ET ENGAGEMENT



Assemblée générale annuelle

Pour se conformer aux directives de Travail sécuritaire NB et de la santé publique, l'AIINB a tenu sa première AGA virtuelle, durant laquelle les membres ont pris connaissance du rapport annuel 2019 et du rapport de l'auditeur. Cent trente-cinq membres ont participé à cet événement virtuel.

Comité des résolutions

Le comité des résolutions examine et filtre les résolutions proposées par les membres de l'AIINB et le Conseil d'administration. Le comité est composé de trois membres actifs qui déterminent si les résolutions peuvent faire l'objet d'une décision lors de l'assemblée générale annuelle, d'une présentation directe au Conseil d'administration ou d'une action du personnel.

Le comité des résolutions a reçu un total de sept résolutions à examiner en avril 2020, soit trois résolutions proposées par le Conseil d'administration de l'AIINB et quatre proposées par des membres. Trois de ces résolutions ont été jugées irrecevables. Quatre résolutions ont été présentées à l'AGA et une a été accep-

tée par les membres votants. Aucune résolution n'a été proposée de la salle durant la séance.

Les membres suivants ont siégé au comité des résolutions en 2020 : Roberte Vautier (présidente), Sarah Brown et Josée LeGresley.

Récipiendaires des Prix de la présidente de l'AIINB

- Julie Cyr,
Université de Moncton (Edmundston)
- Erika Kenny,
Université de Moncton (Shippagan)
- Katia Emilie Lynn Vienneau,
Université de Moncton (Moncton)
- Robyn Travis,
Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton)
- Melissa Whitney,
Université du Nouveau-Brunswick (Saint John)
- Sarah Arsenault,
Université du Nouveau-Brunswick (Moncton)

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

RÉFLEXIONS ET PROJECTIONS

À l'approche de la fin de mon mandat de présidente de l'AIINB, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions sur le travail actuel de l'AIINB et vous présenter les prochaines étapes de l'évolution de la réglementation de la profession infirmière au Nouveau-Brunswick.

Je vous invite à lire notre rapport annuel 2020. Vous y trouverez des détails concernant le travail du personnel, du Conseil d'administration et des comités de l'AIINB. Je tiens notamment à souligner les changements apportés aux exigences sur les preuves requises pour satisfaire aux compétences linguistiques des diplômées internationales en sciences infirmières. Nous avons également élaboré et adopté des normes d'examen pour l'admission à la profession. Elles forment un cadre qui pourra être utilisé par un concepteur d'examen pour évaluer si son examen répond aux exigences. Je tiens aussi à saluer le travail des membres du Conseil d'administration de l'AIINB, du personnel et des personnes qui siègent à nos comités permanents et encadrés par la Loi. Vous avez fait preuve d'un tel engagement et d'une telle résilience en ces temps difficiles.

Face à la pandémie de COVID-19, votre Conseil d'administration a approuvé des changements visant à faciliter les immatriculations provisoires d'urgence et les permis restreints pour les infirmières et infirmiers à la retraite afin d'aider les infirmières et infirmiers en exercice à accomplir la tâche monumentale de vacciner la population du Nouveau-Brunswick. Ce fut un privilège de participer à cet effort multigénérationnel en tant que vaccinatrice. Pour mettre en place ces centres de vaccination, des équipes d'infirmières, de bénévoles, de professionnels de l'administration, de pharmaciens et de gardiens de sécurité, âgés de 20 à 70 ans, ont investi des arénas, des centres communautaires, des hôpitaux, des foyers de soins, des refuges pour sans-abri et d'autres lieux pour faire ce que nous faisons, c'est-à-dire travailler de longues heures et accomplir le travail avec professionnalisme, avec détermination et avec grâce.

Nous continuons à consacrer beaucoup d'efforts aux relations avec le gouvernement et avons eu de nombreuses réunions avec des ministres, des sous-ministres et divers responsables des ministères de la Santé et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi qu'avec la commissaire aux langues officielles et la médecin-hygiéniste en chef. Nos discussions ont porté sur les ressources en soins infirmiers, la formation infirmière,



l'élimination des obstacles à la pratique des infirmières praticiennes, les infirmières formées à l'étranger, l'optimisation du champ d'exercice des infirmières, l'avenir des soins de santé au Nouveau-Brunswick et, bien sûr, notre action sur le front de la pandémie.

Partout au Canada, des changements s'opèrent dans les organisations infirmières et dans les lois sur la profession infirmière. Le travail de réglementation et le travail d'association constituent des mandats distincts, confiés à des entités séparées. Les organismes de réglementation doivent servir le public et être orientés vers le public, tandis qu'une association doit servir ses membres et être orientée vers eux. L'AIINB considère que les deux rôles sont d'égale importance. Au fur et à mesure que le travail de modernisation de la législation avance, nous nous engageons à favoriser la création d'une organisation distincte, saine et dynamique, pour remplir le rôle vital de défense des intérêts d'une association, en séparation avec la fonction de réglementation.

Au moment de passer les rênes à votre très compétente présidente désignée, Julie Weir, je tiens à la remercier pour son aide précieuse, ses sages conseils, son attitude calme et son soutien indéfectible. Je tiens également à souligner la diligence et le professionnalisme de Sarah O'Leary, qui fournit un soutien administratif exceptionnel à la présidente et au Conseil d'administration et qui m'a été d'une aide inestimable au cours de mon mandat. Je remercie aussi notre agente des communications, Jennifer Whitehead, qui m'a guidée dans les entrevues avec les médias et qui a veillé à ce que je ne m'écarte pas trop du sujet, dans la mesure où cela est possible. Quant à notre directrice générale, Laurie Janes, je tiens à lui exprimer mon respect et ma gratitude. Il ne doit pas être facile de traiter avec une nouvelle présidente du Conseil d'administration tous les deux ans. Pourtant, elle m'a tenue au courant des problèmes, elle a répondu à mes innombrables questions et elle a offert à cette organisation la vision et le leadership nécessaires pour naviguer dans les eaux agitées de la réglementation de la profession infirmière dans une toute nouvelle ère.

Je voudrais conclure en encourageant les infirmières à saisir toutes les occasions de s'impliquer dans leurs organisations professionnelles et de prendre la place qui leur revient aux tables où les décisions sont prises. Pour citer T.S. Eliot (1888-1965), « Seules les personnes qui prennent le risque d'aller trop loin peuvent découvrir jusqu'où on peut aller ».

Maureen Wallace, présidente
presidente@aiinb.nb.ca

NAVIGUER DANS LA RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE EN CES TEMPS SANS PRÉCÉDENT

Alors que j'entame ma transition vers le rôle de présidente du Conseil d'administration de l'AIINB, je commencerai par remercier mes collègues infirmières pour leur soutien et leur encouragement à assumer ce rôle. Je souhaite également remercier Maureen Wallace pour son enseignement et son mentorat au cours des deux dernières années. Honnêtement, j'ai du mal à prendre conscience de tout ce qui s'est passé dans notre province et dans notre profession au cours de cette période. L'expression « nous vivons une époque sans précédent » n'a jamais été aussi juste.

Je suis de celles qui pensent que les défis sont très souvent des occasions de progresser. Cette maxime vaut aussi bien pour les préoccupations mondiales que pour les préoccupations locales, selon le point de vue. Notre province a su tirer parti de ces « occasions » malgré la pandémie mondiale. Le Nouveau Brunswick a décidé qu'ensemble, nous surmonterons cette épreuve, et a adopté une approche plus collaborative que dans les autres provinces. Cela ne signifie pas que les autorités ont toujours opté pour l'option la plus facile ou même la plus populaire, mais le courage de prendre des décisions difficiles caractérise les leaders qui guident notre province.



La COVID-19 a complètement bouleversé de nombreux aspects de notre vie, tant au travail qu'à la maison. Malgré ces difficultés et en se concentrant sur les occasions à saisir, l'AIINB continue à collaborer avec toutes les parties concernées pour soutenir un changement créatif et innovant. On peut citer comme exemple la réintégration de retraitées

récentes souhaitant aider les effectifs en place à lutter contre la pandémie et à vacciner la population. Nous continuons à collaborer avec toutes les parties concernées afin d'appuyer la stratégie de ressources infirmières et la réforme des soins de santé qui seront utiles à notre profession et à la société à l'avenir, quel que soit cet avenir.

Parallèlement, l'AIINB reconnaît qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Il y a longtemps qu'une modernisation de la Loi sur les infirmières et infirmiers s'impose. Nous suivons les tendances nationales au sein d'autres organismes de réglementation de la profession infirmière qui vont de l'avant en se concentrant sur une voix plus forte et plus unifiée en matière de réglementation. Des progrès dans ces directions serviront notre profession et nous permettront de nous aligner sur ce qui se fait ailleurs au Canada.

Julie Weir
présidente désignée

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

Présidente et président désignée

- Maureen Wallace, II, présidente
- Julie Weir, II, présidente désignée

Administratrices représentant le public

- Joanne Sonier
- Pauline Banville-Pérusse
- Jennifer Ingram

Administratrices/ administrateurs régionaux

- Joseph Gallant, II, Région 1
- Rosanne Thorne, II, Région 2
- Nathan Wickett, II, Région 3
- Vicky Doiron, II, Région 4
- Laura Gould, IP, Région 5
- Christian Rousselle, II, Région 6
- Debbie Walls, II, Région 7



Bureau de la direction

- Laurie Janes, directrice générale
- Sarah O'Leary, adjointe de direction

Services de la réglementation

- Colin Leahy, registraire
- Melissa Everett Withers, avocate générale
- Anne Marie Lavigne, infirmière-conseil
- Meghan Stevens, superviseure des services d'immatriculation
- Catherine Clockedile, parajuriste
- Marianne Brown, adjointe juridique principale
- Ben Anderson, soutien à l'immatriculation
- Mireille St-Laurent, soutien à l'immatriculation

Pratique et éducation

- Kate Sheppard, conseillère principale, formation et pratique
- Sylvette Guitard, infirmière-conseil
- Joanne LeBlanc-Chiasson, infirmière-conseil
- Krista Cormier, infirmière-conseil
- Angela Wickett, infirmière-conseil
- Julie Martin, adjointe administrative

Service des finances

- Stacey Vail

Communications

- Jennifer Whitehead, agente des communications
- Stephanie Tobias, soutien aux communications



165 Regent St
Fredericton, NB
Canada E3B 7B4

1-800-442-4417
nanb@nanb.nb.ca
www.nanb.nb.ca